

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ESTAT-G-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Merja Rantala**  [**Merja.Rantala@ec.europa.eu**](mailto:Merja.Rantala@ec.europa.eu)  **+352 4301 36080**  **1**  **1er trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **□ Bruxelles ☑Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | **☑Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité G1 d'Eurostat a pour mission de concevoir et coordonner le développement d'une infrastructure modernisée des statistiques d'entreprises en Europe, en assurant un bon fonctionnement du système des registres statistiques d'entreprises.

L'une des équipes de l'unité est responsable du système des registres statistiques d'entreprises en Europe (European Statistical Business Registers, ESBRs). Ceci recouvre l'EuroGroups Register (EGR), qui rassemble l'information sur les entreprises multinationales présentes en Europe, et les registres nationaux d'entreprises du Système Statistique Européen (SSE). Cette équipe travaille à faire aboutir les objectifs communs du projet prioritaire ESBRS VIP, et à répondre aux besoins croissants d'une information de qualité sur les entreprises multinationales présentes en Europe. L'équipe conduit également le cycle annuel de production de l'EGR. Elle assure la production des résultats de l'EGR. Ces résultats sont utilisés par les Etats Membres pour produire des statistiques sur les flux internationaux, comme les statistiques sur les filiales étrangères. L'EGR est l'un des piliers de la production des statistiques sur la mondialisation en Europe, tant au niveau national qu'européen.

Des missions essentielles de l'équipe sont de: i) suivre de la conformité des registres nationaux des statistiques d'entreprises avec le cadre juridique existant et à venir; ii) gérer le programme de qualité des données (Data Quality Program, DQP) de l'ESBRs. Ce travail vise à améliorer la cohérence et la comparabilité des processus et des résultats du réseau des registres statistiques d'entreprises en Europe, au niveau national et international. Assurer la qualité de l'information issue des registres nationaux et qui alimente l'EGR est indispensable pour garantir la qualité de l'EGR et son utilisation par le SSE. L'équipe a aussi pour mission de produire et actualiser les normes méthodologiques pour l'ESBRs.

Nous recrutons un nouveau membre de l'équipe, qui aurait plusieurs années d'expérience en matière de registres d'entreprises, unités statistiques ou domaines similaires. Il/Elle aurait de préférence acquis cette expérience en participant, au niveau national, au cycle annuel de production de l'EGR qui permet de créer le fichier des groupes.

En fonction de son expérience, cet/cette expert(e) contribuera à la gestion de la qualité de l'ESBRs, en actualisant les normes méthodologiques et en suivant la conformité des registres nationaux d'entreprises. Il/Elle contribuera activement au cycle annuel de production de l'EGR, ainsi qu'au développement de l'EGR et de l'ESRBs dans son ensemble. Il/Elle participera aux discussions avec les Etats Membres dans le cadre de groupes de travail sur les registres d'entreprises et autres sous-groupes ou task-forces. Il/Elle communiquera avec les producteurs nationaux des registres des statistiques d'entreprises et avec les utilisateurs de l'EGR. Il/Elle contribuera à mettre en œuvre les futures dispositions législatives sur les registres nationaux des statistiques d'entreprises conformément au prochain règlement cadre relatif aux statistiques européennes d’entreprises (Framework Regulation Integrating Business Statistics, FRIBS). Il/Elle appuiera le Chef/la Cheffe de l'équipe et le Chef/la Cheffe de l'Unité G1, en leur apportant des conseils stratégiques et opérationnels basés sur son expérience acquise au niveau national.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : statistiques ou autre discipline pertinente.

Expérience professionnelle

Expérience attestée d'expertise dans les registres d'entreprises au sein d'un Institut National Statistique. Une expérience dans d'autres domaines des statistiques d'entreprises ou dans celui des comptes nationaux constituerait un avantage.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Très bonne connaissance parlée et écrite de l'anglais.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)